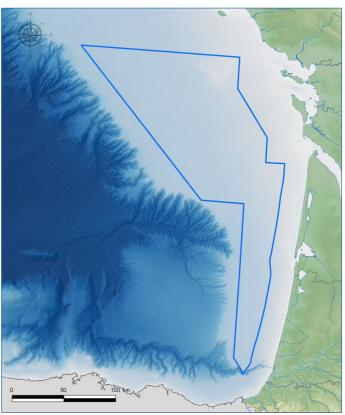
Le plateau continental

Vocation

Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins





Présentation du territoire

Les activités en présence

Les activités sur le plateau continental sont limitées principalement à la navigation de commerce ainsi qu'à la pêche professionnelle.

Une partie du secteur est concernée par l'activité du centre d'essais des Landes où les activités autres que celles de défense sont strictement réglementées.

Des potentialités pour l'implantation d'EMR ont été identifiées dans le secteur.

Les spécificités écologiques identifiées

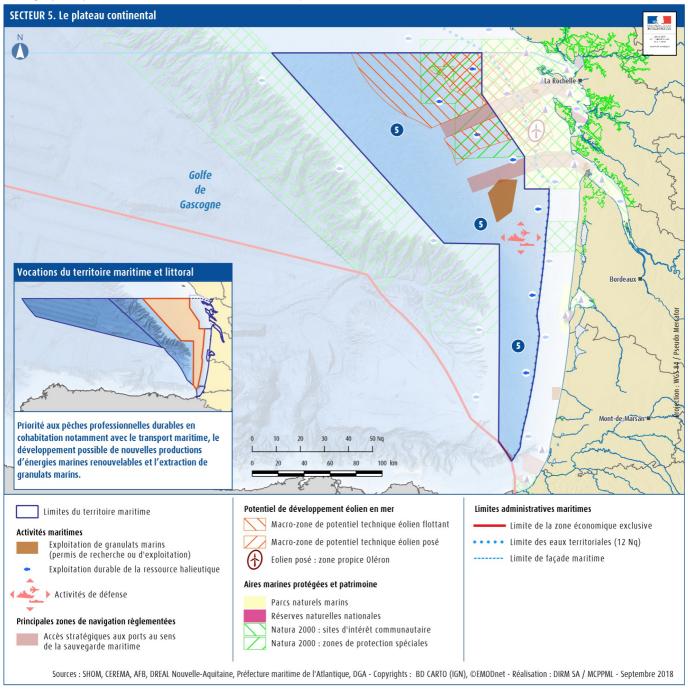
Le plateau continental du golfe de Gascogne est principalement occupé par des fractions sableuses parcourues de veines vaseuses profondes. Au centre, de larges plateaux rocheux sont présents. Cette zone de transition biogéographique crée un gradient dans les communautés benthiques et pélagiques et offre un témoin de premier plan des effets du changement climatique sur l'ensemble du réseau trophique ainsi que sur les conditions hydrographiques.

Les habitats sablo-vaseux offrent des zones de nourriceries ou de frayères pour nombres d'espèces dont le merlu, le maquereau, la sardine, l'anchois et la langoustine. Une biodiversité importante est observée dans le golfe de Gascogne car celui-ci constitue la limite Sud de l'aire de répartition de nombreuses espèces nordiques et la limite Nord d'un grand nombre d'espèces méridionales.

Au sud, sur les plateaux armoricain et aquitain à la limite du talus, des structures rocheuses carbonatés formées par les émissions de méthane froid sont l'unique cas français de ce type d'habitat. Les fonctionnalités de cette zone restent globalement méconnues.

Dans la partie Nord, le plateau de Rochebonne constitue une zone remarquable par la qualité du milieu marin et sa forte productivité biologique. Le secteur est une zone de frayère (seiche, maigre, sardine...), de nourricerie (bar, sole...) et de transit (poissons amphihalins notamment) importante. C'est par conséquent une zone d'alimentation des prédateurs supérieurs (marsouin et delphinidés).

Cartographie | Activités humaines, environnement et patrimoine



1. Enjeux écologiques présents dans le secteur étudié

Catégorie d'enjeux				Qualification		
écologiques			MAJEUR	FORT	MOYEN	FAIBLE
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et	Producteurs primaires, secondaires et espèce fourrages :	Espèces fourrages				
réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières :	Bourrelet froid (upwelling et courants cycloniques associés)				
	Structures	Plateau de Rochebonne				
	géomorphologiques particulières :	Structures formées par les émissions de gaz				
	Habitats biogéniques :	Vases circalittorales à pennatules				
		Laminaires				
Habitats benthiques et	Habitats rocheux :	Récifs circalittoraux				
structures géomorphologiques	Habitats	Sables moyens subtidaux, sédiments hétérogènes subtidaux, vase subtidale				
	sédimentaires :	Sédiments grossiers subtidaux				
	Frayères :	Chinchard, merlu, anchois, sole, merlan, sardine, bar				
	Nourriceries :	Sprat, chinchard commun, maquereau, merlu, sardine, anchois				
Zones fonctionnelles	Elasmobranches :	Squale bouclé (historiquement important)				
halieutiques						
	zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale :	Densité toutes espèces				
	Autres cétacés :	Enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100m de profondeur	Non caractérisée à ce stade			tade
Classification de l'enjeu non caractérisée à ce stade	Habitats biogéniques :	Hermelles	Non caractérisée à ce stade			tade
	Elasmobranches :	Grand Pocheteau gris	Non caractérisée à ce stade			tade

2. Interactions entre activités et le milieu marin

Le tableau synthétique présenté ci-dessous est issu des travaux présentés par les pilotes scientifiques pour chacun des descripteurs du milieu marin. Les contributions significatives de l'activité à la pression sont distinguées des contributions mineures par la codification suivante : <u>contribution majeure</u>/contribution mineure.

Activités	Pressions
Défense	Pressions physiques: modification des conditions hydrographiques Pressions chimiques: apports de substances dangereuses
Detense	Pressions biologiques : apports de sons anthropiques, perturbation des espèces, introduction ou propagation d'espèces non indigènes, prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces
Pêche professionnelle	Pressions physiques : <u>perturbation physique des fonds marins</u> , modification des conditions hydrographiques, <u>apports de déchets</u>
	Pressions biologiques : perturbation des espèces, <u>introduction ou propagation d'espèces non indigènes</u> , <u>prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces</u>
Production d'électricité, y	Pressions physiques : perte et perturbation physique des fonds marins, apports de déchets, modification des conditions hydrographiques
compris activité future	Pressions chimiques : apports de substances dangereuses
potentielle	Pressions biologiques : <u>apports de sons anthropiques</u> , perturbation des espèces, introduction ou propagation d'espèces non indigènes
	Pressions physiques : perte et perturbation physiques des fonds marins, apports de déchets, modification des conditions hydrographiques
Transport maritime	Pressions chimiques : apports de nutriments, <u>apports de substances dangereuses</u>
nonsport martine	Pressions biologiques: apports de sons anthropiques, perturbation des espèces, introduction ou propagation d'espèces non indigènes, prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces
Extraction de minéraux (permis	Pressions physiques : perte et <u>perturbation physique des fonds marins</u> , modification des conditions hydrographiques
	Pressions chimiques : apports de substances dangereuses
exclusif de recherche)	Pressions biologiques : apports de sons anthropiques, perturbation des espèces, introduction des espèces non indigènes, prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces

3. Perspectives d'évolution des activités

Conflits plaisanciers ostréiculteurs sur le développement de l'aquaculture off-shore

Activités	Tendances
Défense	Poursuite des activités du Centre d'essais de lancement de missiles
Production d'électricité (activité potentiellement émergente)	Développement potentiel des EMR
Pêche professionnelle	Profession soumise aux conditions d'accès à la ressource Profession soumise aux contraintes liées au développement des EMR
Transports maritimes	Évolutions liées au développement des EMR

4. Les objectifs stratégiques proposés

Objectifs stratégiques socio-économiques

- 1.1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins
- 1.2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
- **5.1.** Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée
- **10.1.** Réduire et contenir les risques de pollution
- 10.2. Garantir des conditions de navigation sûres

Objectifs stratégiques environnementaux

- 1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
- 2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
- 3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
- 4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
- 5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
- 6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
- 7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
- 9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liées aux activités maritimes et littorales
- 10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
- 11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
- 12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
- 13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
- 14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

5. Prescriptions ou recommandations

Les connaissances sur les impacts cumulés des activités dans l'espace et dans le temps devront être capitalisées et mises à disposition du public, des instances de gouvernance et des acteurs de la recherche et de l'environnement.

■ Prescriptions de non impact sur certaines composantes des écosystèmes :

- Mise en œuvre systématique de la séquence éviter-réduire-compenser en mer ;
- Prise en compte des zonages particuliers (à la date d'approbation du présent document) : cf. carte « activités humaines, environnement et patrimoine » du secteur 5.

■ Conditions de déroulement des activités :

- Toute activité développée, soumise à procédure d'évaluation environnementale, devra faire l'objet d'une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux écologiques présents dans le secteur 5 ;
- Sa compatibilité avec les activités de défense nationale, les autres activités ou infrastructures (câbles notamment) et avec la bonne gestion du domaine public maritime naturel devra être démontrée par le porteur de projet ;
- Les planifications maritimes existantes liées aux activités humaines devront être prises en compte.

Documents nécessitant une compatibilité avec le DSF : DOCOB						